

Direction Générale des Douanes



**DECISION N° 34 / MEF/DGD/DU 16 SEP 2011**

Portant création du Comité d'organisation du séminaire partenariat  
Douane-Secteur pétrolier :  
Quelle collaboration pour une meilleure sécurisation  
et optimisation des procédures ?

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu La loi n° 64 - 291 du 1<sup>er</sup> août 1964 instituant le code des  
Douanes notamment son article 159 ;
- Vu Le décret n° 2007 – 456 du 07 avril 2007 portant nomination des  
membres du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2011 – 222 du 07 septembre 2011 portant organisation du  
Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu L'ordonnance n° 76-579 du 08 septembre 1976, portant  
modification de l'article 80 du code des douanes ;
- Vu Le décret n° 2010 – 0010 du 06 décembre 2010 portant nomination du  
Colonel Major COULIBALY ISSA, en qualité de Directeur Général des  
Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au  
Directeur Général des Douanes ;
- Considérant les nécessités du service ;

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé, au sein de la Direction de la Direction Générale des Douanes, un Comité chargé de l'organisation du séminaire Douanes/secteur Pétrolier

**Article 2** : Le Comité est chargé notamment de :

- Cerner le cadre légal régissant le secteur pétrolier (traités, lois, ordonnances, décrets, circulaires et accords particuliers) ;
- Evaluer les entraves à la sécurisation et à l'optimisation des procédures ;
- Proposer des éléments de solution (suppression, amendements et élaboration de textes et procédures etc. en vue d'un meilleur partenariat).

**Article 3** : Le Comité se structure comme suit :

- **Président** : COULIBALY Doténémé, Conseiller Technique du DGD
- **Membres du Comité Scientifique**
- **Monsieur KADJO Louis Albert** : Directeur de l'Analyse de Risque, du Renseignement et de la Valeur
- **Madame NIAMBE EBALE Yvonne** : Assistante du Directeur des Services Aéroportuaires et des Régimes Economiques
- **Secrétaires** :
  - ✓ MEA Koffi,
  - ✓ KONE Digou Basile,
  - ✓ AKA Adrien
- **Membres**
  - ✓ AGNAN Guy
  - ✓ SAY N'Guetta
  - ✓ OKA Amani
  - ✓ COULIBALY Karim
  - ✓ COULIBALY Fatogoma
  - ✓ KAMAGATE
  - ✓ KONAN Francis
  - ✓ ASSEMIAN Ossiry Florent
  - ✓ BEUGRE Gilles

- ✓ YEO Kolo
- ✓ Cisse Seydou
- ✓ AKAFFOU Paul
- ✓ N'GUETTA Valerie
- ✓ SANOGO Ousmane
- ✓ YOROBA N'Guessan Yves Eric

**Article 4 :** Outre les Services de la Direction Générale des Douanes, le Comité devra identifier et associer toutes les principales structures publiques ou privées concernées par le secteur pétrolier

**Article 5 :** Le Comité se réunit sur convocation de son Président.

**Article 4 :** Le Comité devra prendre toutes dispositions utiles relatives à la tenue du séminaire aux dates indiquées.

P/Le Directeur Général

P/Le Directeur Général Adjoint



Col. DA Pierre A.